

LES TORTS

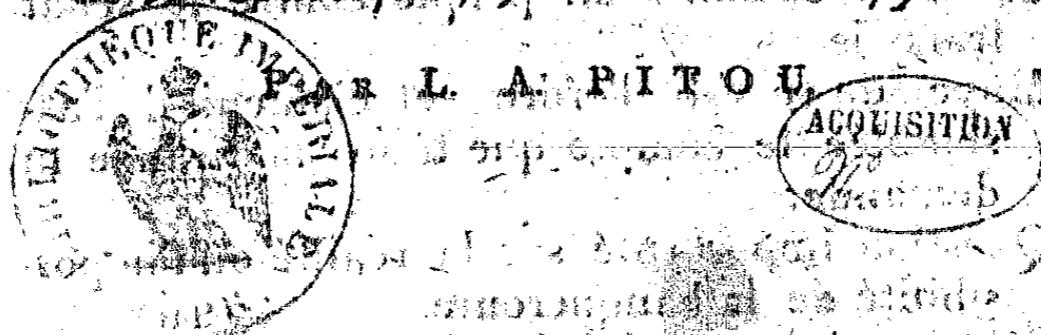
DE LA CONVENTION
ENVERS LE PEUPLE.

LES TORTS

DU PEUPLE

ENVERS LA CONVENTION.

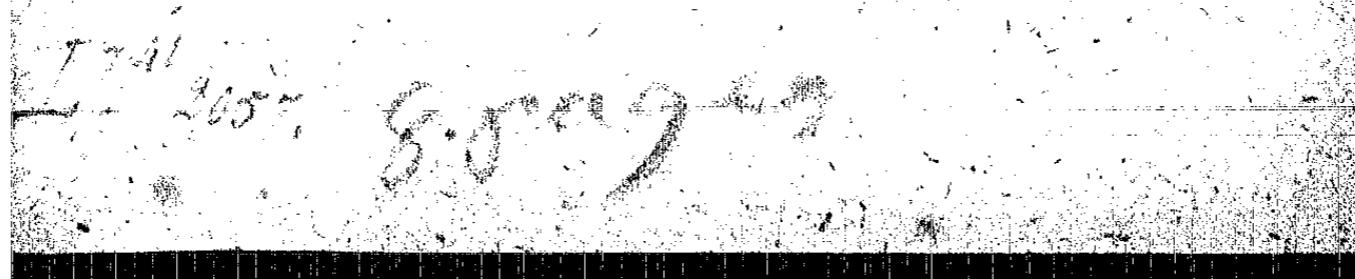
Ou les causes et les horreurs de la guerre
civile à Paris, le 13 Vendémiaire, an 4^{me}.
de la république, 5 et 6 Octobre 1795.



À PARIS,

Chez l'auteur, rue St.-Jacques, n°. 5.

Et se trouve rue Percée André-des-Arts, n°. 21, et
chez les marchands de nouveautés.



ANALYSE DE CET OUVRAGE.

Parallèle des guerres de la ligue et des barricades avec le 13 Vendémiaire.
Portrait des ligueurs du 16 et du 18me. siècle.
Nouvelle Saint-Barthélemy révolutionnaire.
Détails de la disposition des troupes des deux partis.
Plan d'attaque et de défense.
Fantes impardonables de la Convention.
Mésintelligence des riches et des pauvres qui sont également ses ennemis.
Cause de la haine du peuple contre le sénat français.
Moyen de rétablir l'ordre, et d'obtenir de l'assemblée le compte que toute la France lui demande.
Question importante sur la réalité ou l'impossibilité de la banqueroute.
Solution de cette question pour l'affirmative.
Moyen de sauver la patrie ou la république, en employant ce remède violent.
Conduite que doit tenir la convention, pour réparer ses fautes, et échapper à une mort précipitée.

LES TORTS
DE LA CONVENTION
ENVERS LE PEUPLE.

LES TORTS
DU PEUPLE
ENVERS LA CONVENTION.

*Ou les causes et les horreurs de la guerre
civile à Paris, le 13 Vendémiaire, an 4me.
de la République, 5 et 6 octobre 1795.*

*Altera iam teritur bellis civilibus ora
Suis et ipsa Roma viribus ruit. Hor. ode XI.*

Un siècle s'est écoulé, la guerre civile dure
encore, et Rome se détruit elle-même, en
égorguant ses enfans.

Un siècle est déjà écoulé, disoit Horace, il y a dix-neuf cents ans; et la guerre civile n'est pas éteinte...

Depuis six ans, le sang des Parisiens, comme ceux
des volontaires sur les rives du Rhin, coule également
pour consolider la liberté. La discorde agite encore ses
torches parmi nous.

Jadis, le protestantisme et la religion romaine ont
armé les Parisiens les uns contre les autres. La liberté
et les décrets viennent de gallumer les flambeaux de la

guerre civile. Le Parisien, bloqué par l'armée d'Henri IV, courut au cimetière des Innocents, exhumer les ossements des morts, les réduire en poudre, en faire une farine alimentaire pour ses enfants à la mamelle; en 95 il est réduit à deux onces de pain.¹ Les révolutions, quelque soit la cause qui les fait naître, produisent les mêmes résultats et les mêmes malheurs; le fanatisme de la religion et celui de la révolution ont creusé un abîme sans fond. Nous ayons en proie aux horreurs de la famine ont marché sur des glacis de sang et sur des montceaux de cadavres. L'histoire de la ligue et la révolution du 5 Octobre 89, du 10 août 1792, du 5 Octobre 95 sont le même tableau. Au temps de la ligue, deux partis divisaient Paris, Coligny, Condé d'un côté, Charles IX, Medecis, L'Hopital de l'autre. Henri III est forcé de se retirer à Chartres; les Guises font baricader toutes les rues de Paris. 160 ans après, deux autres partis faisant de nouvelles baricades, cherchent dans les rues de la vicille Marangot les chaînes et les crêmaux qui ont soutenu la guerre civile. Le peuple, durant la ligue, mourroit de faim pour Castellegren², mais il étoit bloqué. Aujourd'hui il veut la Liberté; il la porte sur ses bannières. Victime de la lâcheté, du fanatisme des prêtres, de la cupidité des intriguans, et des menées des pontifes et des apostats de la révolution; il éprouve la disette au milieu de l'abondance; la famine à l'issue de la moisson, et fait la paix avec ses voisins, pour allumer la guerre civile dans son sein. Paris devore ses propres enfants . . . O 13 Vendémiaire, 5 Octobre 1795, an 4 de la République! Tu seras un jour de deuil pour toute la France.

Fasse le ciel, que nous nous contenterons de donner des larmes aux malheureuses victimes qui viennent de périr, et dont les membres épars ça et là recueillent les restes de nos pères, de nos épouses et de nos enfants; ne songeons plus à nous venger; embrassons-nous sur leur tombe, et sachons nous pardonner nos erreurs. Mais, hé! si le parti du plus faible n'est pas souvent le moins à rattraper. En révolution, le triomphateur monte tôt ou tard à l'échafaud; et rien n'est si difficile que de décider lequel a tort ou raison.

L'esprit de parti dicta jadis la satyre Méripée, et l'éloge de la Saint-Barthélémi, où les coups d'état par Gabriel Naudé. Mayenne eut des critiques et des apologistes. Ecrivons l'histoire du jour avec impartialité, l'osphère dans laquelle la fortune m'a placé, m'isole de tous les partis: je n'en déteste aucun; mais je plains les fanatiques de toutes les sectes.

Depuis trois semaines, les sections de Paris, étoient assemblées pour accepter ou rejeter la constitution. La teneur de l'acte constitutionnel avoit été adoptée sans difficulté, mais les sectionnaires ont voulu savoir si la convention devoit rester, ou par tiers ou par moitié, ou par deux tiers. Ils ont d'abord prétendu que chaque section du peuple, légalement réunie en assemblée primaire, avoit le droit de rester en permanence, jusqu'au moment où une nouvelle assemblée seroit installée, pour mettre en activité le gouvernement proposé par le sénat conventionnel. La convention de son côté, avoit décrété la clôture des assemblées primaires de Paris, siéôt après le vote des individus. La majorité des sections de Paris a d'abord rejetté les décrets des 5 et 13 fructidor. Les Représentans Saladin, Lanjuinais et autres, ont improuvé eux-mêmes le décret en faveur des deux tiers; leurs opinions ont parcouru Paris et les départemens; de l'autre côté, Louvet du Loiret, Hardy et Mercier auteur du tableau de Paris, se sont fortement prononcés en faveur des deux tiers. Le peuple malicieux et incertain, attribuant d'abord tous ses maux à la convention, a crié à bas les deux tiers. Mais il a réfléchi en voyant à la tête des sections, tous les riches, les marchands, les hommes de tous les partis se réunir contre les deux tiers. Il a d'abord dit, qu'allons-nous faire? Déposer des voeux pour élire des royalistes, des apôtragans et des fripons, nous ne serons jamais plus malheureux qu'aujourd'hui, ne nous en mêlons pas, qu'ils s'arrangent entre eux, pillés d'un côté, pillés de l'autre, mondus d'une vipère ou d'un serpent, c'est toujours un animal vénéneux. Ainsi, à raison de le peuple libre et abasourdi par le malheur. Les royalistes, les ambitieux, et les riches mécontents n'ont rien négligé pour l'entraîner dans le

Ces mêmes individus disoient en germinal et en prairial 95, la convention travaille comme un Ange. Alors elle paroisoit servir leurs vues politiques et ambitieuses ; et véritablement, elle protégeoit alors le riche contre l'indigent. Lorsque, ~~peut-être~~ ~~peut-être~~, elle se prononce ouvertement contre la royauté, les marchands, les royalistes et les volcans, de leur côté, demandent un roi, qui leur garantisse la paisible jouissance des immenses fortunes qu'ils ont acquises depuis six mois. Tous ces nouveaux parvenus, sont cause commune avec les vieux royalistes de 88 et de 89. Comme ils ont remplis les vues des émigrés, en s'enrichissant au profit de l'état et des particuliers qu'ils ont ruinés ; ils gagneroient tout à la banqueroute, et seroient assurés d'être les seuls possesseurs, comme ayant le plus efficacement coopéré à miner la république. Dans l'état actuel, ils ne sont pas certains de posséder le lendemain ce qu'ils ont voté la veille. [Cette classe d'hommes a donc fait cause commune avec les émigrés, les riches propriétaires et les aristocrates de profession ; ils ont tous crié à bas la convention, à bas les deux tiers, (sous entendu, ils ne veulent pas de roi, et ~~meilleur~~ ~~peut-être~~ notre requis).] Alors, tout est mis en œuvre pour faire décider le peuple laborieux qui compose la majorité des votans. On lui met sous les yeux la famine à laquelle il est réduit ; la tyrannie de Robespierre, légalisée par la convention. Le discrédit des assignats toléré par le gouvernement : on lui crie qu'il est souverain, qu'elles droits lui sont rendus : qu'il a établi l'égalité pour tous, et que loin de laisser en place les deux tiers de la convention, il doit les déposer tous les deux, et traîner à l'échafaud, ou les membres du sénat, ou qui ont profité de ses malheurs, ou qui n'ont pas voulu les empêcher, ou qui ont eu trop de foiblesse pour le faire. Ces raisons malheureusement trop vaines ont été senties par tout le monde, mais n'ont pas été également goûtées ; ensuite, on a fait craindre au peuple que la Convention ne voulut s'ériger en souveraine, en se rendant inamovible, cette crainte est d'autant mieux fondée que plusieurs députés, tels que, Dubois-Grancé, Guy-

stard et autre du côté, improprement appelé *Montagne*, furent manifesté au moment où le comité proposa le décret du 5 Fructidor. Cependant les premiers antagonistes de cette loi en sont aujourd'hui les plus zélés partisans ; j'ajouterais même quelque chose de plus fort dont j'ai été témoin oculaire ; c'est que les anciens amis de la Convention, qui sont aujourd'hui les chouans, ont fortement approuvé ceux-ci pour faire niche à la montagne qui le combattoit de toutes ses forces... Voici le second germe de division. Une nouvelle proscription avait succédé à celle de Robespierre. Les prisons régorgeaient de détenus auxquels on donnoit le nom de terroristes. Les hommes de tous les partis qui prennent pour mot de ralliement le titre d'honnêtes gens, sollicitaient avec instance des mesures de vigueur, et la prolongation de la captivité des prisonniers d'état sur le sort desquels le gouvernement ou les comités après de violens débats statuoient pour rendre à la société une partie de citoyens qui avoient droit comme les autres de voter dans les assemblées primaires. Comme une partie de ces proscrits avoient commis l'année précédente de semblables injustices envers leurs proscripteurs, l'esprit de vengeance et de parti, divise Paris en deux nations victimes de deux sectes également dangereuses, celle des royalistes, celle des terroristes ou robespierristes. D'un côté les sectionnaires proscrits en 94 ne veulent pas que leurs ennemis proscrits en 95 puissent voter avec eux dans les assemblées primaires. — Cependant les comités continuent d'élargir les suspects du premier Prairial 95 ; alors les apologistes de la Convention, jettent le gant, se déclarent en permanence malgré les décrets, expulsent les nouveaux élargis, et voilà la guerre civile allumée. Cependant, personne n'aime la Convention, mais comment se défendra-t-elle ? les riches et tous les opposans au décret en faveur des deux tiers, veulent engager dans leur parti les troupes qui environnent Paris, et que les riches ont demandé à grands cris le 12 Germinal et premier Prairial contre les Jacobins. La convention ordonne aux phalanges tirées des armées de former un camp autour de Paris. Ce coup étoit-il madame dès le premier prairial ? nous avons plus d'urge raison de le croire.

Les sectionnaires envoyent des députations au camp. Ces guerriers répondent : nous ne voulons ni jacobins, ni royalistes ; nous sommes tous frères avec les Parisiens, et nous venons ici pour maintenir l'ordre et pour défendre la loi et les propriétés. Cette réponse mesurée fait présumer aux sectionnaires, qu'ils ont gagné la troupe. Alors ils accusent hautement la convention d'avoir usurpé les droits du peuple. On se met sur la défensive de part et d'autre, et la guerre civile est allumée dans Paris.

Les comités de gouvernement avaient commencé dans les premiers jours de vendémiaire, à cerner la section Le-pelletier ; mais soit par prudence, soit par crainte, ils s'étoient retirés le lendemain. Une partie de la Convention, à la tête Tallien, propose des mesures de sécurité contre les terroristes, et fait en même-tems un appel aux patriotes de 89 : le même homme qui s'est déclaré le plus mortel ennemi des jacobins, se voyant abandonné de la brillante jeunesse parisienne, aux cheveux retroussés, est réduit à mandier humblement le secours, ou des ouvriers réduits à la besace, ou des jacobins qu'il a fait incarcérer ; mais pour cacher son jeu, il qualifie ces nouveaux enrôlés de patriotes de 89.

Quinconque a voulu servir dans cette armée, eut-il été royaliste jusqu'au 4 octobre 1795, est devenu patriote de 89 ; car tous les individus, sans distinction, étoient armés de sabres et de fusils qui avaient servi contre les rebelles du faubourg Antoine, et par cette bizarrie, qui ne se voit qu'en révolution, les citoyens de la section des Quinze-Vingts sont dans ce même jour munis, par les mêmes membres des mêmes comités qui en ont fait le siège, des mêmes fusils qui ont servi aux assiégeans contre qui ils combattaient. Ces remarques peu importantes pour nous, n'échapperont pas un jour à la pénétration de nos neveux. Les proscrits du 1er prairial, par reconnaissance pour leurs arresteux qui les ont rendu à la liberté, ou dans l'espoir de se venger des uns et des autres, se mettant d'abord sous l'aile de ceux-ci pour écraser ceux-là, et de se tourner ensuite contre les autres, font cause commune avec la convention, avec la troupe de ligne et les autres citoyens que le malheur et l'injustice n'ont pas fait désirer des principes.

De l'autre côté, la milice de Catilina où les hommes les plus immoraux du Palais Royal, marchent sous les mêmes drapeaux que les riches propriétaires, les honnêtes pères de famille, les émigrés et les nouveaux parvenus du mois de thermidor 94.

Vingt-six sections se rangent d'abord du côté de ceux qui rejettent les décrets des deux tiers. Les assemblées primaires sont en permanence, et plus les partis se déclarent, plus chacun se met en avant. Le centre de la réunion est la section Lepelletier ; elle crée un comité d'exécution ou d'insurrection, des émissaires partent dans les départemens pour inviter à venir au secours des parisiens contre la convention. La section du Théâtre français imite cet exemple, celle du Pont-neuf en fait de même ; celle des Marchés suit la même route ; dans la nuit du onze au douze vendémiaire, les deux partis sont en présence. Les soldats du camp sous Paris investissent la section du Théâtre français. Une députation du comité de sûreté générale, au nom de la convention, invite les électeurs des sections Lepelletier et Théâtre français de se retirer. Ceux-ci refusent d'obéir ; à minuit la cavalerie ferme l'enceinte du Théâtre français ; les électeurs venaient de se séparer n'étant pas en nombre ; le comité de sûreté générale fait apposer le sceau sur leurs papiers, et emporte la sonnette du président : le lendemain, douze vendémiaire, les électeurs se rassemblent de nouveau, envoient des députations dans les autres sections ; et lèvent ouvertement l'étendard de la révolte. La convention, qui de son côté pouvoit craindre que les troupes n'imitassent la conduite des gardes françaises au 14 juillet, invite tous les citoyens à se réunir autour d'elle, et dans ce pressant danger, elle fait distribuer avec profusion, à tous ceux qui prennent parti de son côté, des armes, des vivres, du vin, de l'eau de vie, du bois. Le jardin national, la place Louis XV, les champs élysées, le carrousel sont changés en redoutables parcs d'artillerie ; toutes les avenues sont hérissées de bouche à feu prêtes, au premier signal, à vomir la mort sur cette grande cité, sur laquelle, comme nous l'avons prédit, le soc de la charrue passera un jour.

La journée du 12 se passa dans des peur-parlers, dans

des conciliabules, dans les préparatifs d'une vigoureuse résistance ; les sectionnaires envoient des députations au faubourg Antoine, stimulent les artisans : le rappel bat dans les quartiers du Pont-neuf, de l'Arsenal, des Marchés, de la Butte-des-Moulins, du Théâtre français, de la section Lepelletier, des Amis-de-la-Patrie. Dans la nuit du 12 au 13, les préparatifs redoublent, on bat la générale dans l'intérieur de Paris, plusieurs sections restent aussi calmes que si la guerre se fajsoit à cent lieues de Paris. Le plus grand silence régne dans les faubourgs, ~~enemis~~ et de la convention qui les ~~est~~ assièger au principal, et des sections qui les désoyennent, ils répondent aux envoyés de la convention et des sections : vous nous avez désarmé, quand nous allions les mettre à la raison ; qu'ils vous y mettent à votre tour. Cette réponse naïve jette la terreur dans l'esprit de ceux-ci, et redouble la fureur de ceux-là qui se promettent de mettre les indifférens sous le même joug qu'ils veulent imposer la convention.

Le danger redouble, on se craint, on s'évite de part et d'autre, on reste sur la défensive : les deux partis attendent mutuellement des secours les déparlemens, et de la masse impétante du peuple de Paris : à minuit, le Pont-neuf est baricadé ; une partie, du côté de la Samaritaine, est occupée par les soldats du camp sous Paris, l'autre partie par la garde sectionnaire du pont-neuf ; enfin le jour luit.

Le 13 vendémiaire au matin, les deux rives de la Seine ressemblaient aux deux bords du Rhin, les conventionnels d'un côté et les sectionnaires de l'autre, sont en présence comme deux vedettes, française et allemande. Comme les parisiens sont ~~accusés~~ quinés à leurs foyers, ils roient toujours n'avoir à combattre que des femmelettes, et bâissent, sur le quai de l'Horloge du palais, les redoutes aussi solides que des capucins de cartes. Il semble que l'être qui gouverne le monde voulait empêcher les citoyens de Paris d'en venir aux mains les uns contre les autres. Pendant la nuit du 12 au 13 une pluie abondante et continue ayant forcé les deux partis de rester sur la défensive. Pendant la matinée jusqu'à midi

le ciel n'est pas plus calme ; à deux heures le soleil disipe les nuages ; à deux heures les bataillons prennent les armes ; la générale bat dans tous les quartiers, c'est pour la convention et contre la convention.

DU côté des sectionnaires on marche pèle-mèle, sans chefs, sans ordre, sans savoir si on doit se battre ou se rendre, tirer sur ces proches ou sur la convention. Dieu quelle horrible incertitude ! Hélas ! il faut avoir vu la guerre civile à Paris pour s'en faire une juste idée..... Quel spectacle effrayant qu'un million d'hommes sous les armes tournant contre eux-mêmes la pointe de leurs baïonnettes, égorgeant leur voisin en cherchant leur ennemi !... Des légions d'hommes armés affluent dans tous les quartiers voisins de l'assemblée, d'un côté on entre, en pour parler, avec les troupes de la république... dont plusieurs sont pris de vin. Tous les soldats répondent à l'envie, nous fraternisons avec les bons citoyens, nous les défendrons jusqu'à la mort, mais nous ne voulons pas qu'une poignée d'intrigans de sections dominent la majorité du peuple et la convention. Nous ne voulons ni de royalistes, ni de jacobins.

Cependant il est quatre heures, la nuit approche, les deux parisiens sont en présence. Depuis midi le Pont-Neuf est libre, les conventionnels se sont retranchés du côté du midi, dans les avenues du Louvre, du Carrousel, du port ; ils se sont avancés jusqu'au quai de l'École ; ils se sont rendus maîtres du Pont-Royal, du côté du couchant. La Place de la Révolution, l'Orangerie, le Pont de la Révolution, ci-devant Louis XVI, est encore à eux jusqu'au Palais Bourbon. Ils sont maîtres des Champs-Élysées, qui, au besoin, peuvent favoriser leur retraite du côté de la grille de Chaillot. Au nord ils occupent la moitié de la rue Honoré, depuis le boulevard de la Madeleine jusqu'à la place du Palais-Royal. Le centre de leurs forces est dans la rue de l'Échelle, au cul-de-sac Dauphin, dans les avéntes de la cour de Mornay, en face du comité de sûreté générale.

Les sectionnaires, du côté du midi, occupent les quais des Quatre-Nations, de Voltaire jusqu'au Pont National, ci-devant Royal ; du côté du nord la section

Lépeltier, la Butte des Moulins, la rue Honore, et autres parties jusqu'au boulevard des Capucines et du Temple.

Suivant cette disposition le local des conventionnels est si étendu que toutes leurs forces ne forment qu'un échafaud. De l'autre côté ils sont si dispersés qu'ils ne peuvent se correspondre. Cétois-ci sont sans chef et ne veulent obeir à personne. Ceux-là iroient à la mort si leur général leur en donnaoit l'ordre. Ceux-ci n'ont point de munitions. Ceux-là ont cent bouches à feu. Enfin les uns sont à jeûn tandis que les autres ont du pain, et de l'eau-de-vie en abondance.

Les riches égoïstes, qu'on peut appeler d'illustres imgrats, après avoir affamé le peuple pendant six mois, voudroient le mettre de leur parti, en le laissant jeûner.

Eux seuls se muniroent d'un bon dîner avant de se battre, car ils ont quitté leurs rangs pour aller prendre des repas somptueux, et pour enterrer leurs trésors dans leurs caves. Moins gênes et moins braves que les illustres rebelles de la malheureuse ville de Lyon, ils ne diront pas à l'indigent de Paris, nous aimons mieux dissiper notre fortune avec vous que de la laisser à nos ennemis. Le sacrifice, tant forcé qu'il peut être, a pourtant un grand mérite en temps de guerre, car il eut pu faire incliner la victoire du côté des sectionnaires ; mais combien est foible ce raisonnement dans la bouche des égoïstes et des avares. *Marchons tous pour défendre nos personnes et nos propriétés. Non, répond le malheureux affamé, je ne me ferai pas massacrer pour défendre tes trésors, puisque tu ne partages pas ton nécessaire avec moi.*

Lorsque la convention n'avoit rien ménagé pour gagner les troupes, les citadins de Paris auroient bien dû, à son exemple, ouvrir leurs mains croches et serrées depuis six mois par l'agiotage. Ils sont assez stupides et assez impérieux pour penser que le malheur doit les défendre gratuitement. Nigaude, si vous aviez eu du pain à lui donner, ou si vous aviez diminué le prix de vos marchandises, il auroit peut-être pris les armes pour

teurs, mais il n'est pas assez stupide pour prendre le parti de ceux qui n'ont même pas l'arrogance de lui présenter une abondante faute. Malgré tout, les riches furent assurés d'avoir obtenu d'eux de classe laborieuse, cependant, ils se flattent encore d'enchaîner la victoire. Ils sont bien résolus de ne pas attaquer, mais ils se tiennent fortement sur la défensive, et ils ne céderont rien de leurs prétentions.

Mais l'heure fatale a sonné : il est quatre heures et demie, le soleil est sur son déclin, que de braves guerriers vont être moissonnés avant la nuit...

Depuis deux heures les deux partis s'escarmouchent, fraternisent, s'injurient d'un côté, s'embrassent de l'autre, les timideurs des sectionnaires sont la ci-devant milice des comités de gouvernement dont j'ai esquissé le portrait. Parmi ces jeunes gens sans expérience, on peut trouver des hommes égarés ; mais on n'y rencontre ni des sages, ni des impartiaux ; ils ont tous épousé la querelle et les passions de leurs chefs, et ces chefs ont tout à perdre si l'affaire traîne en longueur et qu'on vienne à se réconcilier.

Un escadron de jeunes gens voltige ça et là et s'arrête vis-à-vis la rue de la convention, ci-devant cul-de-sac Dauphin. Le premier coup de feu est tiré par des sectionnaires. Des hommes en ambuscade ont engagé le combat, plutôt de leur propre mouvement que de l'aveu de leurs chefs. Je ne parlerai point ici des conjectures absurdes que les deux partis ont tiré en vain pour légitimer l'attaque et la défense. Je crois seulement que ni l'un ni l'autre, au pays réel, que, ne sont responsables de l'attaque, car les deux côtés étaient des hommes disciplinés, et la majorité n'est pas garnie de fautes graves, des individus ; le premier coup de feu réveille l'espoir, le courage et la crainte de tous les partis ; c'est une officelle allumée dans un arsenal. L'explosion part à l'instant, la rue Honore est jonchée de cadavres, les boulets sillonnent sur le Palais Royal, la mitraille crible tous les passants dans les rues de l'Échelle, de Rohan ; les marches de l'église Saint-Roch sont emportées par une colonne entière des sections de la Butte-des-Moulins et de l'epelleterre à morda la poussière. D'un côté un

par les fénêtres et sur les sectionnaires et sur les conventionnels, de l'autre on tourne la pointe des fusils et l'embouchure du canon sur les croisées d'où sont parties les décharges. De toutes parts les deux partis s'écrient : *Sauvez nos femmes et nos enfants, votez à notre secours, faites feu... Défendez la convention, défendez les droits du peuple exterminez les factieux, exterminez les tyrans!*

L'action devient plus vive et plus opiniâtre. Les blessés du côté de la convention sont remportés dans le salon de la Liberté. L'autre parti fait reporter les siens sur des brancards au milieu des rues comme autrefois Brutus offrit au peuple romain le corps sanglant de Lucrèce pour l'animer contre les Tarquins. A cet aspect, les indifférents se vainquent. La fureur les fait voter au combat, on crie que la convention égorgé le peuple,quelle a ordonné de faire feu et qu'elle promet le pillage à ses défenseurs. Les rumeurs font fermenter les esprits. Les troupes de la convention sont serrées de toutes parts. La place de la révolution, le quai des Théâtres, sont jonchés de morts. La troupe de ligne, rangée en bataille, depuis le Pont Royal jusqu'à l'extrémité du quai de l'Ecole, fait feu de file et de peloton sur la section de l'Unité postée sur le quai des Quatre Nations. D'un autre côté, les canonniers de la convention prennent les sectionnaires en flanc et tirent à mitraille sur eux. De l'autre extrémité du Pont National du côté de la rue de Beauvois. La nuit est venue, il est sept heures, le feu cesse d'un côté et recommence de l'autre. Un corps d'hommes armés et muni de deux pièces de canon, arrive de Nanterre et de Saint-Germain au secours des sectionnaires ; il est enveloppé par les escarmoucheurs conventionnels, qui voltigent du côté des Champs Elysées, pour ménager la retraite et avertir de l'approche de l'ennemi. Le fort de la mèlée est dans la rue de l'Échelle en face St-Roch et dans la rue de Richelieu, ou rue de la Loi.

Le Palais Royal est rempli de soldats sectionnaires. Les Conventionnels craignent de succomber. Tout est prêt et l'on délibère s'il n'est pas urgent de chauffer les boulets pour mettre le feu et faire de Paris un monceau de cendres. Collot et les chefs des proscriptionnent avoient juré de dé-

truit toutes les grandes villes, ce système désastreux seroit-il encore en vigueur aujourd'hui ? Hélas ! Paris contre lequel on indispose les départemens étoit détruit ! la convention n'existeroit pas long-tems et le jour où elle ira à Châlons sera le dernier jour de ses séances. Cette crainte étoit un des puissans motifs de ceux qui l'ont défendue.

Il étoit impossible que la convention eut le dessous ; si elle a vaincu sans péril, sans doute quelle ne triomphera pas sans gloire des hommes qui n'avoient ni canon ni fusil. Au milieu du combat, la section Lepelletier a pris deux pièces aux conventionnels. Cependant à onze heures le feu cesse entièrement, la crainte s'empare de tous les esprits ; les femmes échangent sur les rues en pleurant leurs époux, leurs frères, leurs enfants, leurs pères, qu'on leur apporte ou qu'ils aient déposant du sang. A minuit, la générale bat dans plusieurs sections. Les tambours sont suivis d'un appareil lugubre et terrible. Plusieurs voix s'écrient : *Aux armes*, les brigands veulent le pillage. Femmes, enfans, vieillards, déparez les rues barricadez-les. Montez les pavés dans vos chambres contre l'armée de la convention qui vient dans ce moment vous piller et vous égorer. Cette annonce achève de jeter l'alarme.

Cependant le calme le plus effrayant règne dans toute la ville et comme l'apathie et la paresse sont la seconde nature des riches et des indolens, aucun ne songe à dépaver les rues soit pour se défendre, soit pour empêcher l'ennemi d'avancer. Le silence de la nuit n'est interrompu que par les cris de quelques mères de famille, renfermées chez elles, qui versent des pleurs et demandent aux passans ou à leurs voisins qui reviennent chez eux, des nouvelles de leurs pères, de leurs époux ou de leurs enfans. Quelques-unes attachées au brancard sanglant sur lequel on apporte leur parent, sont échevelées, couvertes de sang, pâles et poussent des cris de vengeance et de désespoir.

Quoique durant cette affreuse nuit, chacun fait craindre d'être égorgé dans son lit, cependant une grande partie des combattans sectionnaires rentre chez soi et se livre tranquillement au sommeil. Les deux armées se retranchent.

elles illuminent les lieux où l'action s'est engagée. On ramasse les cadavres : les vainqueurs et les vaincus les déshabillent et les jettent en monticules et dans l'église St. Roch et dans la rue de Beaune. Victimes infortunées ! vous serez déposées dans le cimetière de la Magdeleine, à côté des proscrips par le tribunal révolutionnaire, ou dans les carrières de Montmartre avec les suisses du 10 aout et les prisonniers du 2 septembre 1792. Enfin le jour luit, il va éclairer nos malheurs et quelques heures de repos ont ralenti l'ardeur des combattans, et leur font ouvrir les yeux. Les sectionnaires et les conventionnels ont tenu conseil de guerre toute la nuit. Quel en sera le résultat ?

Le quatorze Vendémiaire, à la pointe du jour, tout Paris est éveillé, la grande majorité pose les armes et se porte en foule dans toute la ville où le combat s'est engagé ; chacun sort de chez soi, chacun se demande qu'allons-nous faire ? On va dans la rue Honoré et sur le quai des Théatins ; les Conventionnels immobiles à leur poste laissent aux citoyens la liberté de défilier dans les rues ; mais personne ne pénètre dans les environs de la Convention ; une stupeur mortelle glace tous les citoyens ; vainqueurs et vaincus songent plutôt à verser des larmes qu'à recommencer une nouvelle attaque. Mais si Paris n'est pas à feu et à sang, nous devons en savoir gré à la troupe de ligne ; car dans la nuit du 13 au 14, personne n'a songé à se mettre sur la défensive et les chefs Sectionnaires ont été les plus lâches et les plus soumis. Plusieurs commandans ont pris la fuite dans leurs caves après avoir conduit leurs bataillons au feu, ou plutôt à la boucherie, car ils étoient sans armes ou sans munitions ; chacun en se promenant sur le champ de bataille, fait en soi-même la réflexion que Louis XV. inspiroit à son fils, quand il le mena dans la plaine où la bataille de Fontenai s'étoit livrée la veille. Parisiens, voyez combien la guerre est un fléau terrible, on recule, d'effroi enapercevant des crânes semés ça et là, des cervelles que l'eau traîne dans la seine avec la sange ; là on apperçoit encore des morceaux de chair foulés aux pieds, plus loin des ruisseaux, de sang mêlé d'espace en espace la mort a semé

a semé les restes des victimes qu'elle a moissonné. C'est là s'écrie celui-ci, que mon frère a été tué d'un coup de bayonnette; mon père, reprend cet autre, est venu tomber au pied de cette maison: mon ami a péri à mes côtés, et un escadrón de cavalerie a passé sur son cadavre. Le matin, les carreaux des boutiques fermées la veille, pendant l'action, brisés par le rebond des canons, tombent en morceaux; quelques volets sont criblés de coups de biscayens et toutes les vitres et glaces du palais Royal, des rues Honoré et Circonvoisines, sont grugées comme dans un mortier; le corps de garde de la barrière des Sergents est à moitié emporté par les boulets, et la rue est dépavée baricaclée en corde, et empêtrée de pierre et par des pierres, qui empêchent de faire un pas; du côté du midi, les maisons du quai de la Seine, et de la rue des Quatres-Nations, sont criblées par les boulets, comme ces murs sur lesquels les canons de l'ennemi aient voulu r'empêter le prix de la Rempartation. Ce second théâtre de guerre, offre le spectacle d'autant que le premier; on y apperçoit encore des hommes nuds qui baignent dans leur sang. Du côté des Conventionnels, le nombre des morts et des blessés se monte à peu-près à 200 hommes environ, trois mille Sectionnaires ont suivi la poussière. Sur les neuf heures la gendarmerie bat de nouveau, les Conventionnels sont déjà en ordre de bataille, depuis le port St. Nicolas jusqu'au pont National.

Les Sections qui ont mis le peuple en mouvement, ne se rebutent pas les citoyens qui refusent de prendre part à la querelle, sont requis de donner leurs armes. Le Théâtre-Français fait publier l'annonce suivante :

» Aux armes citoyens! Le danger presse, l'ennemi s'avance vers nous, périrsons s'il le faut, mais ne périrsons pas sans vengeance; la section Lepelletier est certaine, les indiférens répondent sur leur tête de ce qui pourra arriver, qu'ils se joignent à nous ou bien qu'ils abandonnent leurs armes à ceux qui n'ont rien pour se défendre. Pour vous, vieillards, femmes et enfans barricadez les rues, dépavez-les, prenez les tuiles de vos maisons et préparez-vous à écraser ces vendales qui vien-

droit vous mutiler et vous piller après avoir marché sur le corps de vos époux et de vos enfants. »

Cette proclamation ne sert qu'à jeter l'alarme, chacun est résolu de périr sans se défendre, à la réserve d'une poignée d'hommes qui sont en armes autour de la section; nous n'avons pas de canon il vaut mieux céder s'écrie-t-on d'une même voix; ce conseil est d'abord rejeté avec horreur par ceux qui se sont mis à la tête du parti. Sur les onze heures, on annonce que les prisonniers des Quatre-Nations sont prêts de briser leurs verroux; cent hommes du Théâtre-Français partent pour les contenir. Le reste du temps jusqu'à une heure se passe dans des délibérations vagues. Cependant la citadelle a été déclaré assiégée et périr plutôt que de se rendre; à une heure, elle est entièrement encerclée par les hommes de la Convention; chacun est dans l'affût et l'attente d'arriver. Il est onze heures, les assiégés ont deux heures pour se rendre, s'ils résistent, ils seront entassés sous les ruines de leurs maisons. Les chefs ayant déclaré l'assassinat, prennent la fuite et les Conventionnels entrent sans coup férir, et se saisissent de leurs papiers; cette nouvelle fait tomber les armes des mains des autres sections. La citadelle étant prise, la ville ne peut plus résister, ainsi s'est terminé cette guerre qui nous ramène aux tems de la ligue.

Le vaincu ayant le droit de la guerre, se soumet sans résistance à la volonté du vainqueur, on le désarme en ce moment et il passe sous le joug comme Postumius aux fourches caudines. D'après cet exposé, voyons lesquels ont tort des Sections ou de la Convention; gardons-nous bien sur-tout de juger dans cette occasion ou d'après le succès ou par crainte ou par vengeance.

1^o. Tort de la Convention. On lui reprochera éternellement d'avoir dit au peuple qu'elle avoit du pain à lui donner, lorsqu'elle n'avoit pas de provisions.

2^o. Après le 9 Thermidor, elle ne devoit pas opprimer l'indigent pour favoriser le riche, par une liberté illimitée d'agioter, qui a fait baisser les assignats de 1500 pour 100, et pour combler l'abîme du *maximum*, elle a creusé le gouffre de l'agiotage qui engloutira, s'y elle ne

remédie promptement et la République, et le Trésor national, et la fortune des particuliers.

3^o. Par une condescendance aveugle pour les riches ingrats qu'elle a comblé de bienséances, elle rebute le malheureux qu'elle a qualifié de *Terroriste* en voulant rendre justice à celui-ci, elle n'a pas été assez sévère envers cet autre échappé de prison qui étoit plutôt un échappé de Coblenz.

4^o. En laissant à l'aristocratie le soin d'écraser le terrorisme. Elle a eu le faiblesse et la honte de prendre pour soldats ce qu'on appelle très-mal à propos Jeunesse française car son vrai nom est Jeunesse de Cartouche ; en donnant du crédit à ces brigands, elle a été cause qu'ils ont séduit et corrompu plusieurs enfants d'honnêtes familles sans expérience ; enfin cette convention a été trop faible, trop indulgente envers les uns, trop sévère envers les autres. Il existoit douze mille brigands à Paris et les auteurs (car c'est la coutume de toutes les gouvernemens) ont seuls payé de leurs personnes pour avoir dit la vérité. Enfin la convention en proclamant la liberté a fait incarcérer tous ceux qui n'écrivoient pas dans son sens ; elle a été sourde aux cris de ceux qui l'ont invitée à prévenir les massacres de Lyon ; elle a laissé effacer le crime par le crime, et pour avoir trop vu couler de sang, elle n'a pas su purger la société de ces agioteurs et de ces sang-sues mille fois plus dangereuses que les terroristes à bonnet rouge ; en un mot, il faut le dire, sa mollesse et la manie qu'elle a d'entraver l'opinion, l'ont rendue incapable d'agir et de connoître la vérité, elle a amoncelé sur sa tête l'orage qui, heureusement pour le peuple, a craché sur celle du parti qui avoit fort, comme je dois le prouver en détaillant la conduite du peuple au du propriétaire.

1^o. Les sections de Paris ne forment que la 24^{me}. partie de la France, en se révoltant contre la convention, elles nous exposaient à l'anarchie et au pillage. Car lorsque deux autorités dans un même lieu sont rivales, l'une de l'autre, aucune d'elles n'a de force, et le brigand peut faire ce qu'il lui plaît.

2^o. Les sections de Paris pouvoient, il est vrai se concilier entre elles pour s'éclaircir sur les motifs d'accepter

ou de rejeter la constitution mais après avoir émis leur voeu pour ou contre les deux tiers. Elles intervertissent l'ordre public et donnent champ libre à la cabale et à la discorde en cherchant à entraîner dans leur parti la moitié des départemens. Si les cantons se fussent trouvés partagés entre les sectionnaires et la convention, la guerre civile auroit étendu ses ravages d'un bout à l'autre de la France. Ainsi la cause des sectionnaires est mauvaise, non parce qu'ils ont échoué, mais parcequ'ils ont voulu maîtriser l'opinion, et fomenter la guerre civile. Je suis convaincu que la majorité n'a pas fait ces réflexions. Elle n'a vu d'un côté que les fautes de la convention et de l'autre que les entraves qu' le gouvernement actuel éprouve à marcher. Mais celui-là entreprend toujours une mauvaise cause qui détruit l'ensemble d'un gouvernement établi. Celui-là est le bourreau de sa patrie qui renverse une république ou une monarchie, car ces masses énormes se brisent, et c'est souvent quand on les déplace de sur les bases qu'elles occupoient.

3^e: La convention a tout fait pour les marchands depuis six mois, ils ont plus gagné qu'ils n'avoient fait depuis dix ans... et ils ne veulent pas des deux tiers, ils veulent donc un seul maître, mais qui coopéra plus efficacement qu'eux à renverser la noblesse et le dernier roi. Pour donner quelques développemens à cette vérité, prenons la série des événemens:

Causes de la guerre civile.

Le 13 vendémiaire fait suite au 2 prairial, le peuple demandoit du pain, la mort des agioteurs et le bilan de la fortune publique. Aujourd'hui les propriétaires, pour hypothéquer leur fortune bien ou mal acquise demandent un roi ou un gouvernement à la mode de la république de Venise. Mais la discorde a jeté depuis long-tems la pomme fatale.... et la justice, dont on parle tant, incline par fois d'un côté comme de l'autre. Il existe 22 partis en France et sur-tout à Paris, celui des royalistes, celui des anarchistes, celui des vindicatifs, celui des agioteurs, celui des émigrés, celui des gouverneurs, celui des sectionnaires.

celui des fanatiques révolutionnaires, celui des ambitieux religieux etc. Ces 22 sectes sortent de deux trônes *République* ou *Monarchie*, c'est là qu'aboutissent toutes les opinions plus ou moins égarées ou dépravées par les circonstances. La majorité inclineroit pour la république si quelqu'un osoit mettre le doigt dans la plaie; du sais-je périr sur l'échafaud; je vais le faire, j'ai vu la mort d'assez près pour ne pas la braver et pour ne pas la craindre » [Au diable la république, dit celui-ci puisque jà n'ai pas de pain, si Louis XVI vivoit je nem'irais pas couchier sans souper, si la convention veut nous faire aimer le gouvernement actuel, qu'elle s'occupe au moins à consolider la fortune publique, rendre le crédit au papier et à nous assurer à un prix stable les premiers besoins de la vie. Qu'elle nous dise franchement si la banqueroute est à craindre et de qu'ello manière elle s'opérera; on crie avec raison contre l'agiotage, mais point de misere, où nous avons plus de biens que nous n'avons de billets, où nous avons plus de billets que de propriétés.

Si nous avons plus de biens que de dettes, notre papier monnoie ne peut et ne doit rien perdre chez les puissances avec qui nous avons fait la paix; car suivant nos traités, nous restons propriétaires, de l'aveu de nos alliés, des biens et du clergé et des émigrés. Ces puissances alliées, connoissant nos possessions, ne peuvent donc pas discréditer notre monnoie; cependant l'assignat n'a pas plus de valeur à Berlin qu'à Paris. Cette méfiance est la source de l'agiotage et l'annonce de la banqueroute: nous n'avions jadis qu'une certaine quantité de métal dont la valeur ne diminuoit pas du jour au lendemain de trois ou quatre cens pour cent... Aujourd'hui l'assignat baisse dans cette proportion; nous en centurons la quantité pour la réduire à sa primitive valeur monétaire; nous quadruplons donc la dette sans quadruplier notre fortune: que conclure de ce procédé, que nous faisons chaque jour une banqueroute partielle, voilà le mal que personne n'ose encore publier; mais ce mal est-il sans exemple et sans remèdes? Non, sans doute, selon mon opinion la banqueroute est insaillible, mais la république n'en sera pas moins bien assise si nous voulons y mettre de

la bonne foi. Le peuple se demande chaque jour à quel prix monteront les denrées, nous les aurons quand la convention voudra. Quelle nous donne le bilan des dettes, la quantité des domaines nationaux évalués sur toute la surface de la république, et le nombre des papiers en circulation. Lass sous la minorité de Louis XV creusa, par son système de finance, un abyme qui ne se combla que par la banqueroute. La monarchie ne fut point ébranlée par ce fléau. Nous venons de faire la paix avec une grande partie des puissances coalisées, si les guerres de Louis XIV ont vidé les caisses de l'état, certes, les efforts de toute l'Europe liguée contre la France, n'ont pas moins échancré la fortune publique. Les ressources de la république sont encore entre les mains de tous les individus a qui elle doit. Sachons donc une bonne foi si nous ferons une banqueroute partielle ou totale, et ce que vaut irrévocablement le papier monnaie; voilà le seul compte que toutes la France demande à la convention; voilà le seul moyen de mettre des bornes à l'agiot, d'éteindre la guerre civile, et de concilier et de ramener dans le giron de la république, sinon les royalistes, au moins la grande majorité des français bien convaincue, malgré le discrédit actuel des assignats, qu'un roi nouvellement installé ne feroit que rallumer la guerre civile, ravager les propriétés, renouveler la révolution, et recréer un nouveau papier monnaie pour une nouvelle banqueroute.

P O S T - S C R I P T U M.

Quand je serois royaliste, comme quelques idiots ne manqueront pas de le dire en lisant cet écrit, voilà le plan de conduite dont je n'ai jamais dévié: Me soumettre à la volonté générale qui établit le gouvernement tout vicieux qu'il peut être, mais qui devient pourtant le gouvernement de tous, du moment qu'il est établi, soit par la justice soit par la force, car en politique ou matière d'état, l'une ne peut aller sans l'autre, consacrer à ce gouvernement qui est la patrie de tous, mes facultés morales et phisiques, mes biens, mon sang, ma fortune, voilà ma profession de foi

et ma conduite.... avoir le droit d'approver ou d'improver en moi-même la loi à laquelle je me soumets, voilà la liberté que tous les tyrans du monde ne m'arracheront qu'avec la vie. Mais continuons de mettre sous les yeux des hommes en place, les sottises qu'ils ont faites et qu'ils doivent réparer sans délai pour ne pas aller du senat à l'échafaud.

10. Les jacobins ne leur pardonneront jamais de les avoir renversés, en appelant à leur place, les échappés des prisons, les aristocrates et les patriotes.

20. Depuis le 21 brumaire 1794 jusqu'au mois de juillet 1795 la jeunesse parisienne composée d'égoïstes, d'agioiteurs, de quelques fils de marchands, en un mot, d'étourdis, d'ignorans, de suffisans, de royalistes dépravés et de voleurs, a été la milice ou le bras droit des comités qui en ont fait tant de récit, malgré que les écrivains véridiques et les hommes qu'on a incarcérés, ayant répété mille fois : ces tigres ne vous caressent que pour obtenir de vous la liberté de boire le sang du peuple en l'affamant. Ces messieurs viennent de jeter le masque, ils se sont rangés en bataille, ils sont vaincus, mais ils ne sont pas réconciliés, vous leur arrachez leurs armes, la soif de la vengeance leur donnera des stilets dont vous n'empousserez la pointe qu'en faissant les écrivains se disputer à l'envi le droit d'émettre leur opinion, ce que vous appellerez recruter des partisans. Qui vous répond d'ailleurs, que vous n'aurez pas besoin de ceux-ci pour un nouveau mois de Thermidor. Pour que ce malheur n'arrive pas n'entrez pas point l'opinion, tournez vos regards sur les finances, sur les agioiteurs, ne monnagez pas cette horde de vandales qui vient d'allumer la guerre civile mal éteinte. Tant que vous n'aurez pas à vos ordres des milliers d'hommes dévoués à la chasse des courtiers, des fournisseurs, des colporteurs de denrées et de marchandises, tant que le glaive de la loi n'aura n'aura pas retranché de la société ces dix mille marchands qui faisoient il y a six mois des souliers, des bonnets ou des culottes, vous n'aurez rien fait pour la révolution; il est utile, je l'avoue, de réprimer l'insolence des éadenettes retroussés et des Chouans à cocarde verte; mais gardez-vous de leur donner pour geôliers les mitrailleurs de Lyon et les noyeurs de Nantes; ces derniers tourne-

roient encore leurs armes contre vous, car ils se ressouviendront éternellement et du 21 Brumaire et de la loi du désarmement, et du 12 Germinal, et de la famine et du 2 Prairial. Vous n'avez donc pour amis ni les royalistes ni les buveurs de sang. Les hommes probes seront vos défenseurs et jamais vos amis, car vous avez trop de fautes à vous reprocher ; les hommes probes, dis-je, se tourneront de votre côté ; si vous voulez enfin marcher dans les principes, la route est difficile à tenir, aujourd'hui l'ennemi est en embuscade des deux côtés, mais la majorité du peuple est éclairée et juste, elle est encore pour vous si vous lui donnez au moins délai.

1^o. Le bilan de la fortune publique. La banqueroute doit-elle s'effectuer, il faut nous l'avouer; cet aveu est de rigueur, sans cela point de gouvernement.

2^o. Classer les marchands et les courriers.

3^o. Réunir et consolider au voeu de la constitution et de tous les Français l'autorité entre les mains d'un nombre d'hommes qui ne nous présentent ni la forme d'un gouvernement monarchique, ni la réalité d'un royaume anarchique.

4^o. Activer la justice, de manière que les détenus pour quelque cause que ce soit, n'ont pas quinze jours en prison, sans être jugés. Etablir, en conséquence, un nombre de juges suffisants pour que les tribunaux soient en activité jour et nuit, s'il est nécessaire. Si la république repose sur ces bases, nous dirons qu'elle est inébranlable ; et vous ne serez assurés de coucher tranquillement dans votre lit, qu'après avoir atteint ce but, que vous nous faites voir si près, et qui n'est malheureusement encore que trop éloigné.



A. Piron.

FIN.